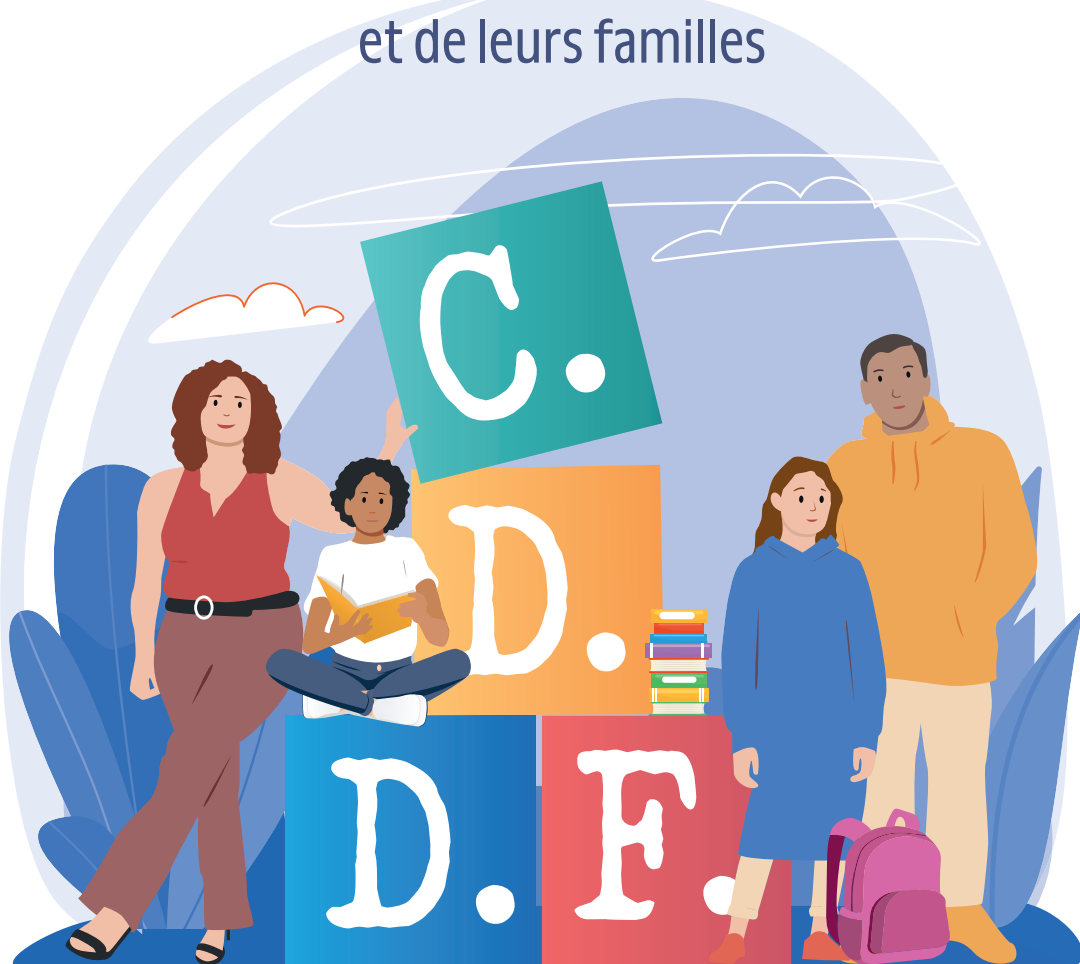


Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

au service des mineurs en difficulté
et de leurs familles



Écoute, dialogue, conseil et accompagnement - Aide à la parentalité
Rappels des principes et valeurs de la République - Sensibilisation aux droits et devoirs des familles



VILLE DE NICE

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS EN DÉFAILLANCE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA PARENTALITÉ POUR LEURS FAMILLES

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES OU CDDF ?

Il s'agit d'une instance de dialogue et de proximité pilotée par la Ville de Nice. Ce dispositif vise à écouter les parents et les mineurs en difficulté (absentéisme et comportement inadapté), à rechercher avec eux des pistes de solutions répondant à leurs besoins tout en leur rappelant leurs droits et leurs devoirs.

Le Conseil, présidé par le Maire ou son représentant, réunit à minima tous les quinze jours les différents représentants de l'État et des services de la Ville de Nice dans une totale confidentialité.



**L'équipe municipale du CDDF
est à votre écoute pour vous aider**
cddf@ville-nice.fr
04 97 13 49 56